

## Comment adapter les stations de ski au climat ?

Face au manque de neige grandissant, les stations de ski doivent choisir entre reconversion ou continuation de leur monoactivité, en utilisant des canons à neige.

LA  
CHRONIQUE

de François Levêque

**F**ace au recul de l'enneigement, les stations de ski sont placées devant le choix de la reconversion ou de la continuation de leur monoactivité. Les travaux de modélisation montrent en effet que la plupart des stations des Alpes peuvent compter sur un dernier round de neige les menant jusqu'au mitan du siècle.

A condition toutefois de poursuivre leurs investissements dans la production de neige artificielle. Elles peuvent aussi décider de se reconverter en station d'hiver de montagne. A condition de développer des activités sans neige pour cette saison : randonnée pédestre, vélo tout-terrain, circuit d'aventure, visite de site culturel, etc.

Le choix en faveur de l'une de ces deux voies, ou d'un chemin mâtiné d'un peu des deux, doit être laissé aux communes. Les conditions d'enneigement et les caractéristiques économiques sont en effet très hétérogènes selon les stations. De même pour la composition et les préférences de la population locale et du conseil municipal. Les communes sont à la fois les mieux placées et les plus légitimes pour décider de leur modèle et de leur rythme d'adaptation au déclin de l'enneigement naturel.

### Besoin accru d'eau et d'énergie

Les départements, les régions et l'Etat ne doivent pas pour autant rester les bras ballants. En effet, le choix de la continuation comporte des conséquences potentiellement négatives qui dépassent les frontières de la commune.

Les nouveaux investissements dans la production de neige entraînent un besoin accru en eau et en énergie. Plus de pompage, alors qu'il est souvent hors du périmètre de la commune par exemple ; et, dans tous les cas, une incidence des canons à neige au-delà du réseau hydrographique microlocal. Dans tous les cas aussi, plus d'électricité pour faire fonctionner l'ensemble de la chaîne de production de la neige artificielle. Les nouvelles installations, à l'instar des retenues collinaires, peuvent également nuire à la biodiversité.

En conséquence, les demandes d'autorisation pour l'expansion de la production de neige devraient systématiquement être assorties de solides études d'impacts sur l'environnement et le cycle de l'eau. Elles devraient de plus être soigneusement analysées par les autorités environnementales régionales et les préfetures. Ce qui n'a pas toujours été le cas. Un projet de la station de Tignes pour construire un dôme de ski, sorte de congélateur à neige artificielle de 400 mètres de long, a, par exemple, été autorisé en son temps par le préfet.

Le choix, potentiellement défavorable, de la continuation ne concerne pas que l'environnement. Il retarde les efforts d'innovation et les investissements nécessaires à la reconversion. Or les reconversions économiques de territoires monoactivité prennent du temps, car elles passent par la formation à de nouveaux métiers, la création de nouveaux emplois et le déploiement de nouvelles techniques et organisations.

**Le choix, potentiellement défavorable, de la continuation ne concerne pas que l'environnement.**

Elles passent aussi par des erreurs et des échecs. Sans incitations publiques, la tentation est trop grande de jouer la montre en faisant uniquement ce que l'on sait déjà faire et qui rapporte de l'argent. De plus, les initiatives de reconversion sont porteuses de retombées extra-locales en termes d'apprentissage et d'expérience.

En conséquence, les aides publiques devraient soutenir les initiatives de reconversion et ne plus financer des investissements dans la production de neige. Il n'y a pas de raison que les contribuables de l'Isère et de la région Auvergne-Rhône-Alpes financent des canons à neige comme par le passé. Aux communes à la tête d'un domaine skiable de choisir le modèle et le rythme de leur adaptation au réchauffement climatique. Et aux autres échelons administratifs et politiques de veiller aux risques de maladaptation et de soutenir les initiatives locales de reconversion.

François Levêque est professeur d'économie à Mines Paris-PSL.